



Wuambushu : Premières reconduites des plus encadrées



Implication des élus et ingénierie, deux conditions pour améliorer la gestion de l'eau en outre-mer

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2651 - Édition du 19 Mai 2023



## Wuambushu : les affaires reprennent timidement

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# JUSTICE : Justice – Validation en appel de la destruction des cases de Talus 2

Les dés étaient pratiquement jetés depuis que le tribunal administratif, jugé depuis seul compétent dans cette affaire, avait validé l'opération de relogement des occupants sans titre des cases insalubres de Talus 2, à Majikavo Koropa. L'opération est prévue ce 22 mai.

Nous avons titré le 16 mai [sur un probable feu vert](#) pour la préfecture sur l'opération Talus 2. Elle avait été suspendue par la présidente du tribunal judiciaire, une juridiction peu habituelle pour les affaires opposant les citoyens à la préfecture, domaine du tribunal administratif. C'est d'ailleurs un des points abordés dans le jugement de la chambre d'appel détachée de Saint-Denis de La Réunion, qui pointe l'incompétence du tribunal

judiciaire dans ce domaine, annulant le recours à venir pour « voie de faits », argument qui avait été brandi par les avocats des requérants occupants des cases insalubres.

Il n'y avait pas grand suspens dans ce jugement tombé mercredi soir, en appel les avocats des deux parties étant tombés d'accord : l'annulation quelques jours auparavant par le tribunal administratif de la suspension de la démolition d'une vingtaine de cases libérait les pelleuses pour casser l'ensemble du bidonville. «Le préfet a un titre exécutoire», indiquait même une avocate des occupants.

Néanmoins, le président Ozoux a tenu dans ce jugement d'appel à préciser plusieurs points : d'une part, le tribunal judiciaire n'est

pas compétent donc pour ce type d'affaire, car il aurait pu prendre la main s'il y avait eu « voie de fait », c'est à dire atteinte grave à la propriété ou aux personnes. Or, les occupants n'ont « justifié d'aucun élément qui permette d'établir la réalité du droit de propriété qu'ils estiment atteint ». Mais également, le « contradictoire », c'est à dire les droits de la défense, n'a pas été respecté puisque ce sont 300 pièces qui ont été présentées à la conseil de la préfecture, non avant le jugement mais sur le tas, qui n'a donc pas eu le temps d'en prendre connaissance.

« Attitude pusillanime et ambiguë »

Trois points, compétence, absence de titre de propriété et de contradictoire, qui vont certainement freiner les recours aux tribunaux dans



*Les avocats du préfet n'avaient pas eu beaucoup à batailler en appel. De gauche à droite : Me Abdel-Lattuf Ibrahim, Me Olivier Tamil et Me Alain Rapady*

l'avenir. Qui n'auront jamais été autant sollicités que depuis que les opérations de démolition portent le label « Wuambushu ». C'est donc un combat également politique qui se joue. Soulignons que les requérants avaient demandé un dépaysement de l'appel à La Réunion, ce qui a été refusé, et sans doute mal vécu par les juges de la chambre détachée à Mayotte.

Un « harcèlement judiciaire » dénoncé par le député Mansour Kamardine qui se félicite à l'issue de ce jugement que « le volet reconquête du foncier et destruction de l'habitat indigne » de l'opération Wuambushu « va pouvoir enfin se déployer ».

Une nouvelle qui tombait quelques heures après une reprise timide des reconduites à la frontière, stoppées en raison du refus des autorités comoriennes de cautionner l'opération Wuambushu, et qui autorisaient un retour de personnes volontaires pour rentrer dans leur pays. Plus exactement, les consignes étaient données non pas par le président Azali, mais par la société comorienne des ports (voir la note ci-joint). Ce qui donnait lieu à une mise en scène ce mercredi à Anjouan, avec un débarquement à l'abri des regards d'une partie des passagers du Citadelle qui effectuait la liaison.

Mansour Kamardine incitait donc le Quai d'Orsay à « sortir de son attitude pusillanime et ambiguë ».

Rappelons que jusqu'à présent, à Mayotte, les reconduites aux frontières se menaient quotidiennement, [il y en a eu 25.380 en 2022](#), et que plus de 2.000 cases ont été détruites en 2 ans lors d'opérations démolitions d'habitats insalubres. Pour l'instant, avec Wuambushu, ce n'est donc pas sur l'accélérateur qu'a appuyé le ministre de l'Intérieur, mais sur le frein.

En revanche, sur le chapitre des démantèlements des bandes criminelles et des réseaux d'immigration clandestine, le député mahorais indique que l'opération est



La note publiée par la Société comorienne des ports ce mercredi

menée « avec succès ».

L'opération de démolition de Talus 2 va donc pouvoir commencer, rappelons que le tribunal administratif a jugé conforme les relogements des occupants à proximité par la préfecture, sous condition de scolarisation des enfants qui seraient amenés à changer d'écoles.

Selon nos informations, la démolition de l'ensemble est prévue ce lundi 22 mai.

Anne Perzo-Lafond



Suivez le JDM sur internet

# JUSTICE : Wuambushu : Premières reconduites des plus encadrées

(Vidéo) Les passagers étaient comptés de près ce mercredi matin de reprise des rotations des navires de la SGTM vers Anjouan.

Hasard ou symbolique clin d'œil de circonstance, c'est au moment même où le nouvel amphidrome baptisé « la Chatouilleuse » débarque sur le quai Ballou de Petite-Terre que les bus transportant les *Étrangers en situation irrégulière* (ESI), arrivant directement du CRA, se voient escortés par l'important dispositif des forces de l'ordre, sous les chants d'un collectif matinal, déterminé mais pacifiste. Il est près de 10h20 aux abords du quai SGTM Maria Galanta.

Les enregistrements commerciaux classiques ont débuté ce matin vers 8h; cela représente 17 tickets, le reste de l'embarcation se voulant dédié à ces reconduites à la frontières.

Bien que le calme se veuille mot d'ordre, la colère du collectif commence à monter sachant que le bus principal,



d'une capacité de 33 places, se présente manifestement pas assez rempli au goût de chacun(e); il se dit qu'il s'agit exclusivement de départs volontaires : « C'est une mise en scène avant tout diplomatique » commence à se répandre sur les bouches cette information. Le dépit et l'agacement sont palpables.

Avant cette arrivée, la présidente du collectif des citoyens de Mayotte, **Safina Soula Abdallah**, nous confiait : « Nous n'avons pas le droit de reculer; j'ai même été victime d'intimidation et

*d'actes de vandalisme hier encore. Ils ont brûlé mon banga (...) Ce départ sera aujourd'hui symbolique et une forme de victoire. Nous sommes respectueuses au regard de la situation; déterminées et respectueuses. Mais nous ne reculerons pas ».*

C'est en compagnie d'autres femmes de ce collectif qu'une petite délégation est partie, entourée des hautes instances, composées notamment de **Frédéric Sautron**, sous-préfet de Mayotte en charge de la lutte contre l'immigration clandestine, s'assurer de la reconduite concrète des ESI.

Initialement prévu pour midi, ce navire a finalement quitté vers 11h le port de Dzaoudzi, direction Anjouan.

Les informations finales officielles font état de 17 passagers commerciaux, 4 départs volontaires et 16 reconduites à la frontière dans le cadre de la procédure classique. Une première reconduite maritime qui se veut, certes, symbolique mais avant tout graduelle. La prochaine étape étant de s'assurer de la bonne arrivée de ce navire en terres comoriennes. Un second départ devrait avoir lieu dès ce vendredi prochain depuis Mayotte.

MLG

Téléchargez l'avis

- [Arrivée des premières reconduites à la frontière](#) (12 MB)



*Prise de parole de la présidente pour apaiser les esprits après ce premier départ qui laisse un goût amer pour la majorité du collectif*

# ÉCONOMIE : Implication des élus et ingénierie, deux conditions pour améliorer la gestion de l'eau en outre-mer

La problématique de la ressource en eau est mondiale cette année. Le déficit de pluviométrie doit nous inciter à nous adapter sur le mode « on n'a pas d'eau, mais on a des idées ». Une mission du Sénat invite les outre-mer à s'y pencher. A Mayotte, une meilleure souplesse des modes de financement est demandée.

Notre territoire a manqué cruellement de pluies alors que la saison chaude prend fin, mais dans l'Hexagone, certaines régions frôlent également la panne sèche : « 68% des niveaux des nappes restent sous les normales mensuelles en avril avec de nombreux secteurs affichant des niveaux bas à très bas », essentiellement dans les régions Sud et Est, informait mercredi dernier le ministère de la Transition écologique de Christophe Béchu. Une carte des arrêtés de restriction d'eau a notamment été publiée ce mercredi. C'est pourquoi à l'initiative du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicains du Sénat, la mission d'information sur la gestion durable de l'eau été constituée le 8 février 2023. L'objectif est d'identifier les failles de la politique publique de l'eau et de proposer des solutions. Un volet est consacré aux ultramarins par le biais de la Délégation sénatoriale aux Outre-mer. « Nous avons souhaité étudier les enjeux hydriques des Outre-mer compte tenu de leurs spécificités, l'insularité, l'absence de masses d'eau souterraines, l'exposition aux changements climatiques, la vétusté des réseaux de distribution et des 'canalisations fuyardes', la salinité des ressources disponibles, les tours d'eau en raison de la pression démographique ou touristique, etc. », soulignait Remy Pointereau, président de la mission d'information « transpartisane » sur « la gestion durable de l'eau ». Lors d'une audition des responsables d'Offices de l'eau ultramarins ce mardi 16 mai, il évoquait les questions à soulever : « L'accompagnement de l'Etat est-il suffisant ? L'organisation des politiques de l'eau est-elle efficace ? Le cadre fixé



*Petit niveau pour la retenue collinaire de Comboni en mars 2023*

par les grandes lois sur l'eau doit-il évoluer et intégrer une différenciation accrue au bénéfice des outre-mer ? » Un questionnaire a été adressé à chaque territoire, les réponses abonderont la synthèse finale.

Chacun des directeur et directrice des Offices de l'eau\* a ainsi pu s'exprimer. Pour Mayotte, c'est Olivier Kremer, directeur de la DEAL (Direction de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement) qui prenait la parole. Il s'en expliquait : « Il n'y a pas à Mayotte d'Office de l'eau, la structure n'a pas encore été créée. Ses missions sont donc réparties entre la DEAL, le syndicat mixte les Eaux de Mayotte et l'Office français de la Biodiversité, l'OFB »

## **L'assainissement mobilise plus de la moitié des investissements**

Outre le chapitre du déficit d'investissement lors des années noires du syndicat des Eaux qu'il n'a

pas abordé, Olivier Kremer brossait en quelques phrases le contexte de « tension permanente sur une ressource qui provient majoritairement des eaux de pluie ». La maigre saison des pluies qui n'a pas permis d'approvisionner les deux retenues collinaires plus qu'à 40%, a induit l'accentuation des tours d'eau nocturnes. « Nous travaillons sur une accélération des investissements inscrits en programmation pluriannuelle 2022-2026, qui comprennent de nouveaux forages, les unités mobiles de traitement, une nouvelle usine de dessalement en Grande Terre et une 3ème retenue collinaire. » Un programme qui se monte à 287 millions d'euros, dont 181 millions sont consacrés à l'assainissement, « nous sommes très en retard sur les 6 agglomérations concernées car dépassant la capacité des 10.000 équivalents habitants. » L'usine de dessalement de Grande Terre est prévue « à horizon 2026 », mais avec une extension à 10m3/j « d'ici juillet 2024 ».

Sur le sujet de l'accompagnement de l'Etat, si sa collègue de Martinique, Michela Adin évoquait « un SDAGE avec des financements conséquents », mais d'autres problèmes à gérer, « meilleure communication auprès de la population, et gestion des conséquences de la chlordécone », Olivier Kremer évoquait la problématique à résoudre à Mayotte : « Nous avons plusieurs sources de financements, les fonds européens, le Contrat de Projet Etat-région, l'OFB, les préfinancements AFD pour lancer les opérations. Mais il faut faciliter la mutualisation de ces investissements en donnant plus de souplesse, notamment en évitant qu'ils soient trop précisément fléchés, car les besoins évoluent avec la situation de crise. Nous devons pouvoir mobiliser les financements de manière adaptée. »

#### Judiciarisation des manquements des élus

Au chapitre de nouveaux modes de captation de la ressource, et la désalinisation ayant été abordée, la sénatrice Michèle Jacques interpellait sur une nouvelle technologie innovante, « seriez-vous ouvert à la captation de l'eau atmosphérique ? », c'est à dire de produire de l'eau à partir de l'air ambiant. Une solution qui a été étudiée à Mayotte, répondait Olivier Kremer, et



*Olivier Kremer : "Nous avons besoin de mutualiser les sources de financement"*

pour l'instant écartée, « la production d'eau par ce système reste faible par rapport au regard de nos besoins. » Une technologie cependant intéressante, « elle sera mature dans peu de temps. »

Interrogé sur le Projet de territoire de la gestion de l'eau (PTGE) qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau, Olivier Kremer indiquait « regarder ce qui se passe en Corse, pour le travail mené par la collectivité sur son bassin hydrographique ».

C'est Stéphane Artano, président de la

Délégation sénatoriale aux outre-mer qui concluait les échanges, pas tendre à l'égard des élus ultramarins : « La politique de l'eau est un des piliers en outre-mer où nos politiques publiques sont jugées par nos concitoyens. Et pourtant, c'est un sujet criant où un certain nombre d'élus sont mis en défaut en outre-mer au regard des taux de rendement et des non conformités énoncés par vous tous. C'est le noeud gordien de l'action publique en outre-mer, je suis atterré que certains élus commencent à en prendre conscience, ça devrait être sur leurs radars quotidiens, c'est un des services fondamentaux. » Cette « prise de conscience collective par les élus est la première piste à poursuivre, « les choses vont bouger quand les élus seront jugés en correctionnelle, qu'il y aura des PV de constat d'infraction ou de pollution des sols. »

La seconde, c'est le déficit d'ingénierie commun aux ultramarins, « si globalement, vous dites que les financements sont plutôt disponibles, vous évoquez un manque de compétence pour les consommer qu'il faudra aller chercher au besoin à l'extérieur des territoires auprès d'opérateurs rodés. Ce qui pose néanmoins la question du dimensionnement sur vos territoires de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui ne fournit pas de services nouveaux. »

Les travaux du Sénat devraient être achevés début juillet 2023, avec un compte rendu à la clé.

#### Anne Perzo-Lafond

\* Office de l'eau : Etablissement public local localisé en outre-mer qui, à l'instar des Agences de l'eau en métropole, est chargé de faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour contribuer à la réalisation des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Il existe actuellement un office de l'eau à la Réunion, en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. Dans le cadre de la départementalisation de Mayotte, une réflexion est également en cours pour la création d'un office de l'eau.



*Les travaux de rehausse sur la retenue collinaire de Combani en 2022*

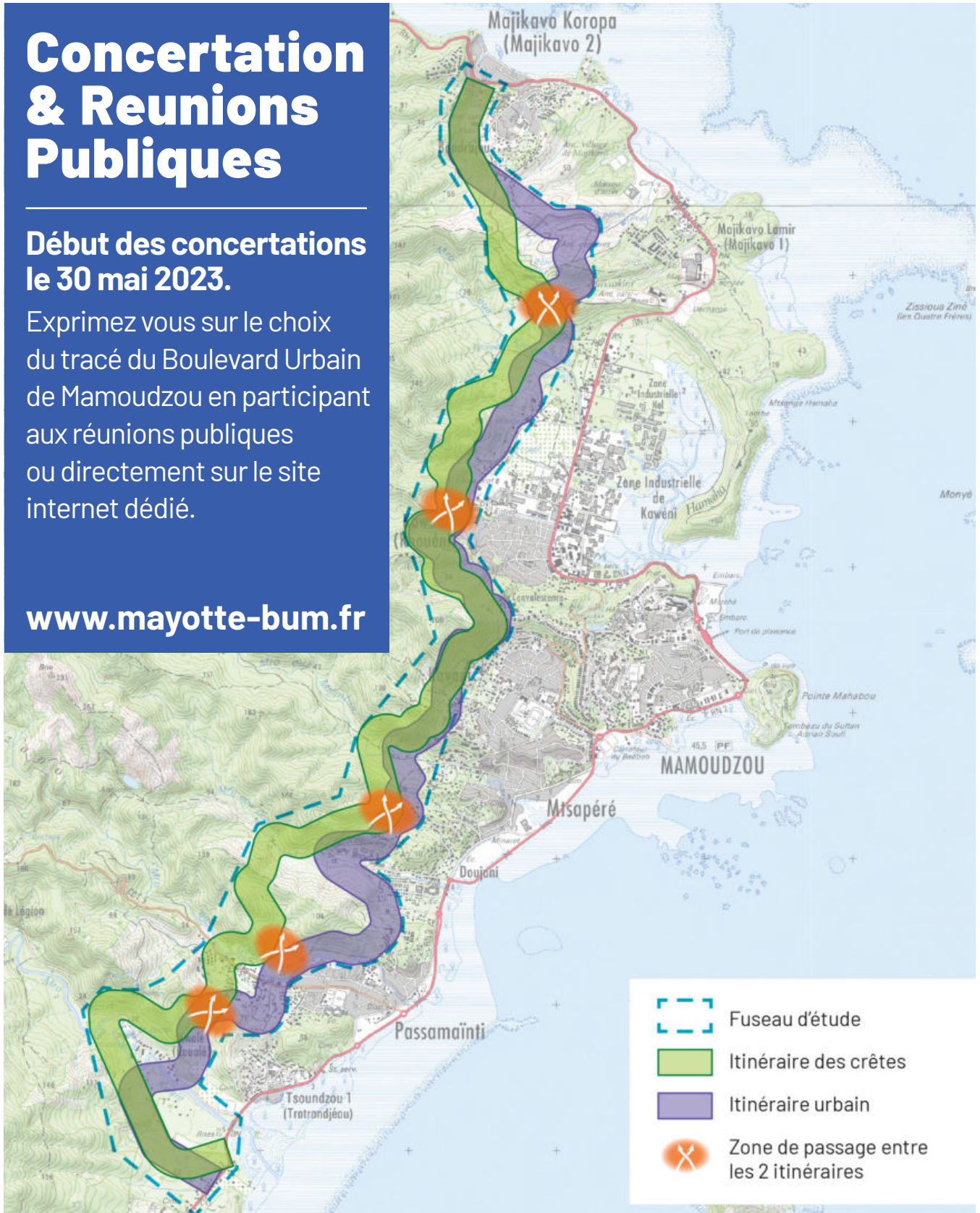


# Concertation & Reunions Publiques

Début des concertations le 30 mai 2023.

Exprimez vous sur le choix du tracé du Boulevard Urbain de Mamoudzou en participant aux réunions publiques ou directement sur le site internet dédié.

[www.mayotte-bum.fr](http://www.mayotte-bum.fr)



# SOCIÉTÉ : Comores : confusion autour du statut des voyageurs de la Maria Galanta



*Devant le siège de la Maria Galanta à Anjouan, on confirme l'arrivée de personnes expulsées (Photo capture d'écran)*

Les autorités de Moroni ont persisté et signé : aucun Comorien en situation irrégulière, refoulé à Mayotte, ne sera autorisé à débarquer dans les ports et aéroports des Comores. La Maria Galanta a repris ce mercredi 17 mai ses navettes. Une guerre de terminologie donne du grain à moudre aux citoyens qui s'en prennent sur la toile aux autorités. Ces voyageurs non identifiés auraient le statut de « volontaires », selon les milieux proches du gouvernement.

Y-a-t-il des personnes refoulées contre leur gré de Mayotte à bord du bateau de la Maria Galanta ? La question n'a toujours pas eu de réponses. Les médias et tous les observateurs ont l'œil attentif au port de Mutsamudu à Anjouan où une première rotation du bateau était attendue après moins d'un mois de suspension. Ce mercredi après-midi, des citoyens en colère à Ndzuanu (Anjouan), amassés à

l'entrée du port, affirment détenir « des témoignages attestant leur statut de refoulés ».

Un dispositif de contrôle a été mis en place. Les agents portuaires ont reçu la consigne claire : la présentation d'une pièce d'identité comorienne est obligatoire pour autoriser le débarquement de toute personne en provenance de Mayotte exceptés ceux et celles en situation régulière. « L'accès a été strictement limité au port de Mutsamudu. Il faudra attendre les voyageurs pour les interroger, encore faut-il qu'ils acceptent de s'exprimer », nous confie un journaliste qui présente, en fin de matinée, devant le grand portail du port.

## Des pièces d'identité comorienne avant de débarquer

La Société comorienne des ports (SCP) a rappelé, dans un

communiqué, le statut des personnes autorisées à débarquer suivant les instructions émises lundi 15 mai par le gouvernement comorien. « Nous vous rappelons que seuls les passagers en situation régulière et ceux (en) départs volontaires munis des pièces d'identité comorienne seront autorisés à débarquer aux ports de la SCP », précise le communiqué non daté mais quand même signé par le patron des ports des Comores, Mohamed Said Salim Dahalane.

Des rumeurs laissent croire que « des personnes refoulées », entendues par un juge, avaient été embarquées à bord de la Maria Galanta après avoir passé plusieurs jours au centre de rétention de Mamoudzou. Le Collectif « Stop Wuambushu » à Mayotte aurait donné l'alerte via la messagerie WhatsApp. On compte « 16 refoulés et quatre volontaires » mais une guerre de terminologie donne du





*Le gouvernement comorien dit rester toujours sur ses positions*

grain à moudre aux citoyens qui s'en prennent aux autorités. Ces voyageurs non identifiés auraient le statut de « volontaires », selon les milieux proches du gouvernement.

Deux jours plus tôt, le porte-parole du gouvernement des Comores, Houmed M'saidie, entouré du ministre de l'Intérieur, Mahamoud Fakridine et du délégué à la Défense, Youssoufa Mohamed Ali, avait rappelé, en conférence de presse, la position de l'Etat comorien sur l'opération Wuambushu ainsi que les conclusions issues de la rencontre, à Paris, avec Gérald Darmanin et Catherine Colonna.

«Nous leur avons clairement signifié sans ambages notre opposition à cette opération. Nous nous sommes opposés à tout plan d'expulsion des personnes en situation irrégulière et surtout aux jeunes ciblés par l'opération. Nous considérons que la France est responsable de tout ce qui se passe à Mayotte. Il lui appartient de prendre les mesures appropriées de mettre de l'ordre, de juger ceux qui sont en contradiction avec la loi», a souligné Houmed M'saidié qui émet l'éventualité d'accueillir tout candidat

au départ à Mayotte. «On ne peut pas empêcher un Comorien qui souhaite rentrer chez lui dans l'une des trois autres îles», a-t-il nuancé.

#### **Maintenir le dialogue encore et toujours avec la France**

Le ministre dit craindre, par ailleurs, un embrasement de la situation. Les derniers épisodes de l'opération marqués notamment par des scènes de violences à l'hôpital de Dzoumogné inquiètent les autorités comoriennes qui laissent penser à «une possible complicité des élus de Mayotte», visant à pousser à l'affrontement entre Comoriens. «Nous réitérons encore une fois que tout ce qui se passera à Mayotte est de la responsabilité de la France. En tant que responsables, nous allons nous alarmer car il est de notre devoir de protéger tous les citoyens comoriens où ils se trouvent», a encore souligné Houmed M'saidié qui a une nouvelle fois persisté sur la nécessité de maintenir un canal de discussion avec la France.

De son côté, le délégué à la Défense a rappelé la complexité, rappelant que la Maria Galanta facilite le transport de nombreuses catégories de personnes.

«La reprise des liaisons maritimes ne signifie pas reprise des expulsions. Le bateau Maria Galanta assure les navettes Mayotte-Anjouan-Ngazidja y compris ceux et celles qui arrivent à Mayotte en provenance de France et qui souhaitent rejoindre leurs familles dans les autres îles. Il y a aussi les opérations d'approvisionnement des médicaments et d'autres marchandises», a-t-il expliqué, précisant que le pays ne saurait envisager faire face à la France mais que le dialogue avec la France reste « le seul moyen pour résorber les problèmes communs».

A Moroni, les dénonciations contre l'opération se multiplient. Après la société civile traditionnelle, le gouvernement, les partis politiques, les députés et les maires, les chefs religieux, réunis au Palais du peuple, dimanche dernier, ont qualifié Wuambushu « d'acte éhonté orchestré pour diviser les Comoriens et précipiter un génocide à Mayotte ». Les prêcheurs et les prédicateurs ont appelé à l'unité de tous les Comoriens et au gouvernement à agir avec une grande transparence.

**A.S.Kemba, Moroni**

# CULTURE : Vive émotion pour ce clap de fin du projet Angoulême-Mayotte

C'est directement dans la salle de cinéma du Pôle culturel de Chiron-gui qu'avait lieu, ce mardi, la projection des derniers documentaires réalisés par les élèves de 3ème des respectifs collèges de Tsimkoura et Tsoundzou I, dans le cadre du projet pluriannuel Angoulême-Mayotte.

Un projet qui n'est pas des moindres en termes d'investissement technique, personnel mais aussi émotionnel sachant la longévité dans laquelle s'est inscrite cette brillante idée orchestrée par les agiles mais non-moins subtiles baguettes d'Isabelle Fougère et de Miquel Devewer-Plana; tous deux auteurs réalisateurs.

C'est donc depuis la rentrée 2020-2021 que nos jeunes élèves des collèges de Kwalé et de Marcel Henry, alors en 5ème, ont quelque part scellé un pan de leur scolarité de l'enseignement secondaire avec leurs camarades-homologues des quartiers

prioritaires de l'Agglomération du GrandAngoulême, située en région Nouvelle-Aquitaine. Un pan qui n'est pas des moindres où l'on évolue physiquement, intellectuellement mais aussi du point de vue de l'approche émotive où il est aussi question de quitter la phase pré-ado pour se diriger en flèche vers celle de pré-adulte. Et c'est justement cette évolution que leurs respectifs professeurs encadrants chaque année, aux côtés de leurs proviseurs ainsi que des 2 artistes producteurs précités, ont pu saisir au travers d'un intensif travail audiovisuel, dont le résultat se veut proche d'une réalisation parfaitement professionnelle.

## Posons le décor

Angoulême-Mayotte, c'est donc 4 classes de collégiens (2 à Angoulême, 2 à Mayotte) saisis dans le courant de leur année de 5ème et suivis

durant 3 ans pour un même travail audiovisuel dans son ensemble, visant la production de courts métrages pour une diffusion chaque fin d'année. Angoulême-Mayotte c'est 3 documentaires annuels par classe, d'une durée de 10 minutes; soit 6 par territoire, 12 productions annuelles et 36 au total... Vous l'aurez compris, ça déménage niveau production ET post-production.

Mais le but de tout ça vous me demanderez ? Et bien encourager les élèves concernés à être curieux de découvrir leur propre territoire, le comprendre afin de mieux l'introduire, tels de parfaits ambassadeurs finalement, à des camarades que tout opposent en apparence, vivant de surcroît à plus de 8 000 kilomètres de là. « Nous sommes partis d'un même constat et ce, quel qu'en soit le lieu, qu'il existe des espèces de frontières invisibles et



Chapeau bas à ces 3ème des collèges de Marcel Henry et de Kwalé pour ces 3 ans de projet

psychologiques touchant ces jeunes qui, manifestement, n'évoluent pas en dehors de leur quartier », nous confie avec bienveillance **Miquel Devewer-Plana** avant de poursuivre : « Le but de ce projet était de leur montrer que le Monde ne s'arrête pas au bout de leur rue et qu'il était important qu'ils s'intéressent à bien d'autres choses pour mieux s'ouvrir et donc s'ouvrir à l'autre. Et ils étaient seuls à choisir leurs sujets ».

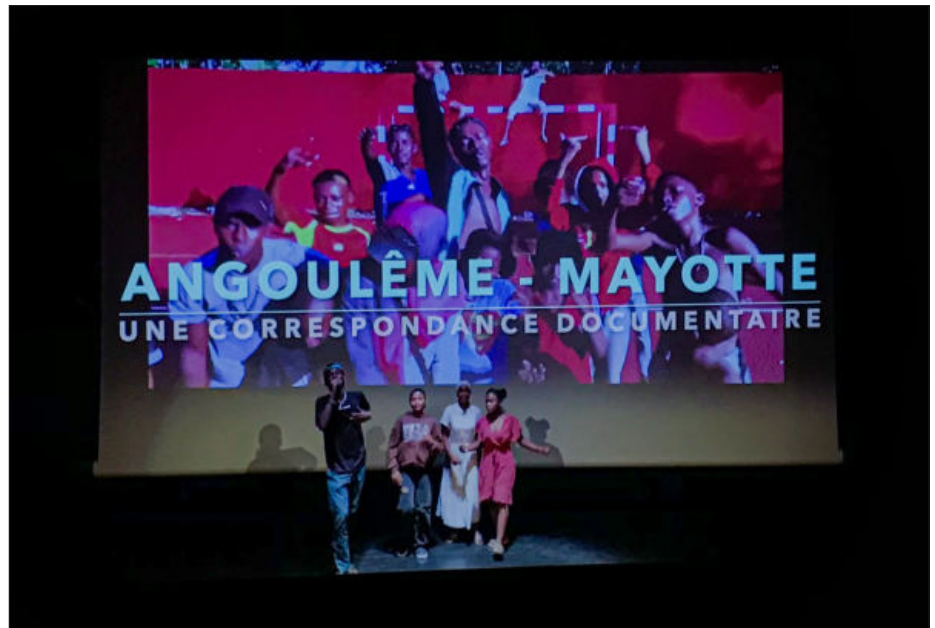
Sel de Bandrélé, univers du dessin, Seconde Guerre-mondiale, chef étoilé, coraux du lagon mahorais, Palais de justice d'Angoulême, centre hospitalier de Mramadoudou, fouilles archéologiques et dinosaures pour ne citer que cela... Un travail d'ouverture mais aussi de socialisation sachant l'indispensable approche de complémentarité mutualisation des moyens où, par force des choses, chacun doit prendre sa place mais aussi laisser suffisamment d'espace à l'autre. Un sociable cercle vertueux de conscientisation tout en développant son expression artistique à travers l'écran au moyen de thématiques aussi diverses que variées.

### Mais pourquoi Angoulême ?

Un heureux concours de circonstance à effet domino made in Angoulême



*On découvre le rendu final des productions... Tout un travail de culture, d'ouverture et de perception*



*Regards croisés et diffusion alternée des productions des élèves d'Angoulême et Mayotte*

d'où sont originaires les 2 réalisateurs encadrants mais aussi notre directrice du tout moderne Pôle Culturel de Chirongui, **Lisa Patin** qui, à l'époque encore, courant 2020, occupait ses précédentes fonctions du côté de ladite agglomération ouest métropolitaine.

Une agglomération qui, contre toute attente, compte depuis quelques récentes années une forte communauté mahoraise. Une

communauté encore peu intégrée dans les services de vie des quartiers et notamment du point de vue associatif et culturel. À cette même époque, **Isabelle F.** et de **Miquel D.P.** venaient de terminer un projet pluriannuel quasi similaire, entre des lycéens de La Réunion et de Mayotte. Projet qui avait rencontré un certain succès au moyen notamment d'une diffusion finale télévisuelle sur la regrettée chaîne France Ô et qui, de surcroît, était aussi en projection dans les divers centres sociaux français relatifs aux quartiers populaires, GrandAngoulême inclus. C'est donc dans cette volonté de mettre en valeur et d'introduire pleinement cette jeune population mahoraise exilée en Hexagone qu'est née l'idée d'Angoulême-Mayotte. Et comme un superbe fait exprès, quelques mois après le début de la mise en place de ce projet, l'énergique directrice concernée prit donc ses fonctions, courant 2021, dans la région sud-ouest de notre île. Tout était écrit; à vos marques, prêts, feu, filmez !

### Un projet à portée nationale auquel on croit

Et pas simplement dans une approche simpliste ou ultra-démago, non ! Nombreux sont les partenaires associatifs mais aussi institutionnels, rectorats et ministères inclus :

« Aujourd'hui, les personnes qui méritent d'être pleinement applaudies, c'est vous » déclare **Thierry Denouille, directeur académique adjoint**, présent à cette projection et s'adressant aux élèves dans la salle, « Les enjeux sont au delà du produit final, il est question d'ouverture, même internationale car oui, bien que Mayotte soit un département français, il a aussi cette pleine portée internationale. Il est question d'apprentissage et d'une prise de maturité accélérée. Même si vous ne vous en rendez pas encore compte, cette expérience vous marquera à jamais et j'espère que vous comprendrez un jour à quel point nous vous avons poussés et soutenus dans cette évolution. Croyez-en vous et surtout, soyez fiers ».

Une fierté qui peut, sans rougir, être étalée au grand jour, sachant la nomination de ce projet *Angoulême-Mayotte* pour la phase finale du **prix national de l'Audace artistique et culturelle** en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et de l'Agriculture ainsi que de la Souveraineté alimentaire. Rien que ça ! C'est donc ce projet que le rectorat de Mayotte



*Discours de Lisa Patin et de Miquel Devewer-Plana en ouverture de cette projection*

a décidé de présenter au regard notamment de la thématique de cette année qui se veut sous le signe « du décroisement ». On ne pouvait pas mieux tomber niveau raccord.

Si nos jeunes Francis Ford Coppola ou encore Yann Arthus Bertrand\* mahorais en herbe apparaissent parmi le classement des lauréats finaux, ils monteront dès le mois prochain au sein même du 110 rue de Grenelle\*\*, dans le 7ème arrondissement de Paris, où ils se verront remettre un prix par le **ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiaye**, en personne.

Croisons les doigts pour eux et pour tous ceux qui les encouragent dans l'ombre, chaque jour, afin de croire en leurs rêves et passions. Outre la reconnaissance même propre à ce prix, il est incontestable que cette expérience qui leur a été offerte est avant tout l'opportunité de leur montrer que dans la Vie tout peut être envisageable si l'on s'en donne l'énergie nécessaire canalisée et les moyens. Nulle barrière n'existe lorsque la motivation est palpable, dictée par le cœur et ce, quel qu'en soit le contexte. Notre jeune territoire mahorais est un vivier d'inspirante émulation des plus passionnées où le possible est une notion plus que jamais d'actualité et ce, malgré justement l'éternelle et triste prédominance médiatisée. Notre rédaction est



*Une diffusion ciné professionnelle pour cet événement*



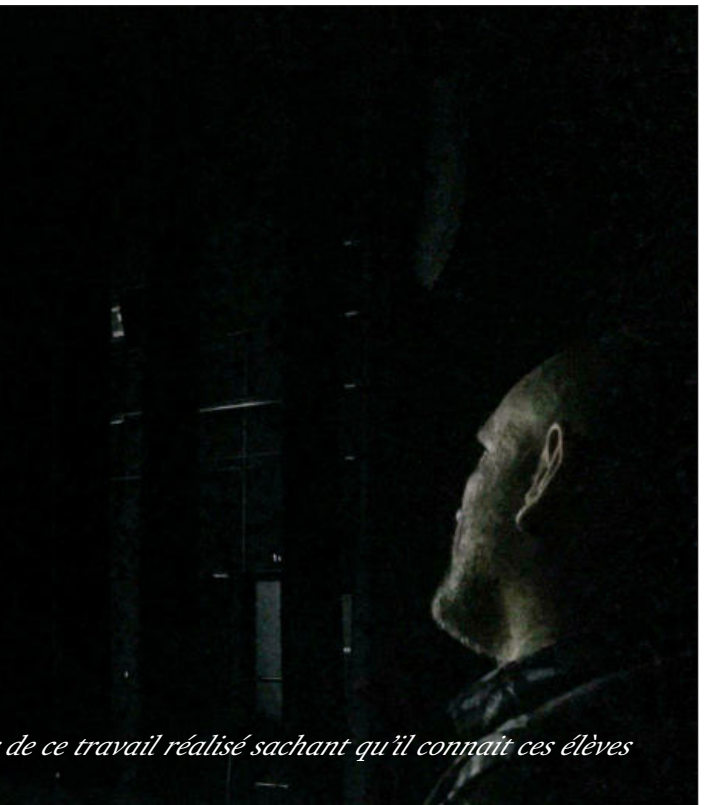
*Prise de parole publique et présentation de son travail n'est guère exercice aisé*



*La principale du collège Marcel Henry de Tsimkoura, Anani-Soh Anoko Lawson, a fait savoir sa sincère et vive émotion après la découverte des courts métrages*



*Le professeur d'arts plastiques encadrant, Malik est fier de ce travail réalisé sachant qu'il connaît ces élèves depuis la 6ème*



heureuse d'assister chaque jour un peu plus à ces différents événements et projets porteurs incarnés par ceux qui seront les citoyens de demain. Quel que soit le résultat de ce prix national desservi ou non, la plus belle victoire est de voir ces jeunes épanouis et confiants pour la poursuite de leur aventure scolaire et la construction de leurs respectifs chemins de vie. Le rideau se ferme peut-être sur l'écran de Chirongui mais un autre tout aussi fort s'ouvre à eux. Félicitations à tous et par avance, bon courage pour les épreuves du brevet et la prochaine rentrée qui se fera au lycée...

MLG

*\*Adresse du Ministère de l'Éducation Nationale*

*\*\*Célèbres réalisateurs notamment de type documentaire*



*De Mayotte à Angoulême à vol d'oiseau (de fer et de kérosène...)*



*Thierry Denouille est ému de constater l'évolution du travail des élèves entre leurs débuts et 3 ans après*



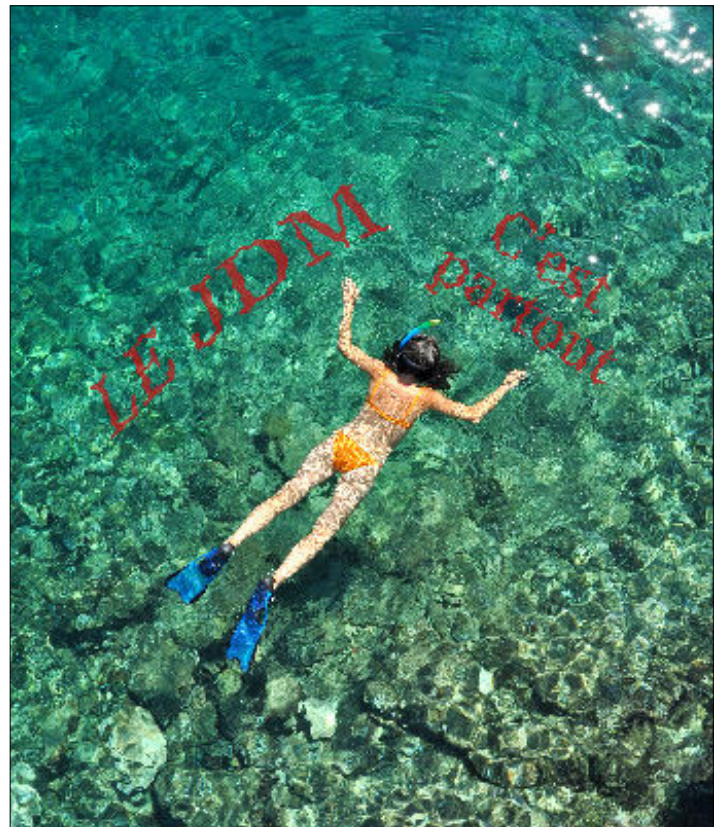
*Benjamin Lazard-Peillon, principal du collège de Kwalé : "Il y a beaucoup d'actions qui sont porteuses à Mayotte et il est important de les soutenir"*



*Félicitations à vous les artistes*



*(de g. à d.) Batou, rappeur passionné et protagoniste d'un des documentaires de cette année aux côtés de l'auteur et réalisateur Miquel Devewer-Plana*



# JUSTICE : Procès des assises : Les accusés retournent à Majicavo pour au moins deux décennies

Pour le dernier jour d'audience du procès des assises, le tribunal s'est attaché à étudier en détail la personnalité des deux accusés. Plusieurs témoignages de psychiatres ont eu lieu en visioconférences, ainsi que l'intervention à la barre d'une enquêtrice de personnalité.

Le soir des faits les accusés étaient semble-t-il alcoolisés et sous l'empire de stupéfiants. L'un d'eux le reconnaît et l'autre n'a, selon ses déclarations, aucun souvenir.

**Des enfances difficiles, baignées dans la pauvreté mais qui n'excusent en rien leur acte**

L'enquête de personnalité et les conclusions psychiatriques et psychologiques des experts concernant le plus jeune des deux accusés révèlent que malgré une enfance précaire à Anjouan où il vivait avec ses parents et ses frères et sœurs dans une modeste case sans eau courante ni électricité, il a été choyé et a eu, en dépit d'une grande pauvreté, une enfance heureuse. Ses parents agriculteurs essayaient du mieux possible de subvenir aux besoins de leurs enfants. Il a été à l'école coranique et scolarisé jusqu'en CE2. Ne sachant ni lire ni écrire, il a fait des « petites bricoles » à droite à gauche durant sa jeunesse. Ce n'est qu'en 2018, à l'âge de 17 ans, qu'il arrive à Mayotte et s'installe dans le village de Tsoundzou 1. Pendant les deux premiers mois suivant son arrivée il a été SDF (sans domicile fixe) et a été obligé de faire la manche et de dormir dehors, souvent à même le sol. Ce n'est qu'après qu'il a été recueilli dans un banga avec d'autres personnes. De son propre aveu, cela faisait déjà pas mal de temps qu'il consommait de l'alcool et fumait du bangué tous les jours qu'il s'achetait grâce aux « petites bricoles » qu'il faisait régulièrement comme travailleur sur des parcelles agricoles ou à faire un peu de maçonnerie. L'expert a ainsi noté que l'accusé n'avait



*La chambre d'appel se situe dans le quartier de Kawéni*

pas d'antécédents psychiatriques, que son niveau intellectuel est qualifié de moyen et que ses capacités cognitives sont, somme toute, normales. Il aurait cependant un mauvais contrôle émotionnel et aurait consommé beaucoup d'alcool le jour des faits.

L'enquête de personnalité du second accusé s'est révélée plus fastidieuse car l'individu est déjà plus âgé que son comparse mais aussi il était moins enclin à répondre aux questions des experts et à collaborer. Le psychiatre

qui l'a entendu indique qu'il se présente comme une victime et que l'entretien a été difficile. « Il s'énerve très vite. Il a souvent montré de la colère et de l'exaspération, raconte l'expert. Il dit qu'il était sur les lieux mais qu'il n'a rien fait. On me met en prison pour des faits que je n'ai pas commis, m'a-t-il indiqué. Il ne dit rien concernant son enfance. Il ne veut pas parler des faits ». Les conclusions du psychiatre montrent qu'il n'a pas de pathologie psychotique, qu'il banalise la violence. « Il n'a montré



aucune forme d'empathie, d'émotion ou de remords. Il ne se considère pas coupable ». Concernant l'alcool, il reconnaît en consommer mais n'a pas indiqué en quelle quantité et à quelle fréquence. On apprend ainsi que lui aussi est arrivé seul à Mayotte en 2000, mais à l'âge de 10 ans. La présidente du tribunal, surprise, lui demande : « C'est vous qui décidez de venir à l'âge de 10 ans à Mayotte ? – Oui, j'étais d'accord pour partir et quitter Anjouan. J'étais mature à 10 ans, poursuit-il. – Ah bon ??? Répond la présidente très étonnée. – Oui ».

Lui aussi est allé à l'école coranique et ne sait ni lire ni écrire. Il n'a pas de parcours scolaire. Ce que l'on sait aussi c'est qu'il a été expulsé à plusieurs reprises de Mayotte mais il ne serait dire combien de fois. « J'ai été expulsé plusieurs fois, indique-t-il. – Comment faites-vous pour payer votre retour ici ? Interroge la présidente. – Mes parents me prêtent de l'argent pour revenir ». Quant à la source de ses revenus dans l'île, elle proviendrait de « petites bricoles » dans l'agriculture en tant que cultivateur et un peu de maçonnerie, tout comme son co-accusé. Il a par ailleurs cinq enfants qui vivent tous à Mayotte. Selon sa femme, c'est un mari toujours serviable et impliqué dans l'éducation de ses enfants.



*La présidente du tribunal,  
Nathalie Brun*

**« Il est inadmissible que quelqu'un meurt à l'occasion d'un vol »**

Albert Cantinol, avocat général, prend alors la parole, dans une éloquence et une théâtralité qui lui est propre, pour son réquisitoire « Cela fait 35 ans que j'exerce ce métier et je ne m'habitue toujours pas à la mort. Vous vous arrosez le droit d'ôter la vie à quelqu'un. La société interdit de tuer. Pourquoi vous, vous vous arrosez ce droit ? Vous n'avez montré

aucune forme de respect concernant la mémoire de cet homme et de sa famille, pas un mot. Il n'y a pas d'évolution dans votre discours. Vous nous avez convoqué en appel pour dire quoi ? On constate que la lâcheté prend le pas sur le courage. Le premier pas vers la rédemption, c'est assumer sa faute, ses actes. Il n'y a pas de sincérité dans vos excuses, aucune empathie, alors que la douleur est toujours là pour la famille. La réalité est là et elle est terrible ». Puis s'adressant aux jurés d'un ton ferme, il leur dit : « Ils ont commis la faute extrême. Il est inadmissible que quelqu'un meure à l'occasion d'un vol. Vous devrez juger et sanctionner ce crime avec la fermeté qui convient en écartant l'excuse de minorité et le bénéfice de la réduction de peine, car les circonstances des faits sont dramatiques ». L'avocat général a ainsi demandé la même peine qu'en première instance, à savoir 25 ans de réclusion criminelle.

Après avoir délibéré, comme en première instance, les jurés condamnent K.A.A à la peine de 22 années de réclusion criminelle et à l'interdiction de détenir ou porter une arme soumise à autorisation pendant 5 ans. F.A. écope d'une peine de 22 années de réclusion criminelle, et les jurés prononcent à son encontre une interdiction définitive du territoire Français ainsi qu'une interdiction de porter ou détenir une arme d'une durée de 5 ans.

**B.J.**



*Même si les prévenus n'étaient que deux, leurs dossiers étaient conséquents*

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-  
Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-  
CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

-  
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-  
Contact commercial :  
06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

# SOCIÉTÉ : La CGT Ma appelle les personnels de santé et du médico-social à utiliser leur droit de retrait

C'est l'accumulation des récentes agressions, à commencer par le centre médical de référence de Dzoumogne, puis celui de Kahani, et enfin l'attaque à Kougou du bus du personnel du CHM, qui incite l'organisation syndicale à lancer un tel appel pour ces personnels.

« La CGT MAYOTTE appelle tous les salariés du secteur santé, médico-social, à exercer leur droit de retrait et d'en informer leur employeur », tout en invitant chaque salarié à estimer le danger grave et imminent qu'il encourt dans son cadre de travail.

## ANNONCES LEGALES



DEMANDE DE  
PUBLICATION



Suivez le JDM sur internet



# ENVIRONNEMENT : Le crabier blanc s'affiche sur des panneaux pédagogiques

Ce petit héron au bec bleu est en danger critique d'extinction au niveau national. Et comme il est endémique de Mayotte, l'association GEPOMAY le chouchoute.

Élitiste, le Crabier blanc a choisi notre île puisqu'il est endémique de Mayotte, Madagascar, Europa (TAAF) et Aldabra (Seychelles). Il ne se reproduit que dans ces 4 îles.

Pour le Groupe d'Études et de Protection des Oiseaux de MAYotte (GEPOMAY), ce petit héron est l'oiseau le plus menacé de Mayotte, "en danger d'extinction à l'échelle mondiale et en danger critique d'extinction à l'échelle nationale". Il bénéficie d'un [Plan National d'Actions](#) (PNA en faveur du Crabier blanc) animé par le GEPOMAY, qui travaille à la sensibilisation des publics : "il s'agit de faire connaître l'espèce et ses menaces pour mieux la protéger", tout en menant des actions de suivi et de protection de l'espèce, de restauration de ses habitats (site d'alimentation et de reproduction).

C'est dans cet esprit qu'un panneau a été érigé ce mardi 16 mai en



*Un crabier blanc assoiffé (Photo P.P.)*



*Le crabier blanc s'affiche à proximité de la mangrove de Tsimkoura  
(©Mariane Harmand-GEPOMAY)*

partenariat avec l'Association Mangrove Environnement, dans le cadre du projet européen [Life BIODIV'OM](#) pour la protection du Crabier blanc à Mayotte. Ce projet travaille à la protection d'espèces et espaces menacés sur différents territoires d'Outre-mer.

Ainsi, 6 panneaux pédagogiques Life BIODIV'OM au total seront installés à Mayotte : ceux-ci se compléteront et se répondront pour présenter le Crabier blanc et ses habitats, présenter les sites naturels et des gestes simples pour protéger la biodiversité présente. Ils ont aussi pour objectif de servir de support pédagogique au GEPOMAY et aux partenaires environnementaux de Mayotte lors d'animations scolaires ou destinées au grand public.

Un premier panneau a déjà été installé sur la prairie humide d'Ambato, site d'alimentation, en partenariat avec l'association locale Jardin de Mtsangamouji. Ce deuxième panneau a été installé à l'entrée de la mangrove

de Tsimkoura, potentiel site de reproduction. D'autres accords sont en cours pour la pose des 4 derniers panneaux : l'un d'eux sera notamment installé au lac Karihani, premier site d'alimentation du Crabier blanc.

Mardi, le GEPOMAY et l'AME ont inauguré l'installation de ce panneau aux côtés de Dhoiffari Saïd-Hachim, chargé de mission EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) DEALM/SEPR/UB : "nous avons discuté des enjeux rencontrés au niveau de la mangrove de Tsimkoura notamment en tant que potentiel site de reproduction du Crabier blanc et dans le cadre des actions de restauration et de replantation menées par l'AME. Un tour du site nous a permis d'en apprendre davantage sur les espèces replantées par AME, les études et suivis mis en œuvre quotidiennement et leur travail de sensibilisation. Ce panneau pédagogique sera un nouvel outil visuel pour échanger avec le public".

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



## Ville de Dembeni

Place de la Mairie Boîte Postale N°20 97660  
Dembeni

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

#### Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Dembeni (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000878700018

Code postal / Ville : 97660 Dembeni

Groupement de commandes : non

#### Section 2 : Communication

##### Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2023-2300030

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : BACO BACAR Nassuria - Mail : [commandepublique@dembeni.fr](mailto:commandepublique@dembeni.fr)

#### Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée restreinte

##### Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir le Règlement de consultation

Capacité économique et financière : Voir le règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mercredi 07 juin 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

#### Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux supplémentaires écoles T19

Classification CPV : 45262620

# ANNONCES LÉGALES

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : Iloni

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : oui

## Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Mur de soutènement et gradin

Classification CPV : 45262620

marches-securises.fr Avis de publicité 23-67520  
17/05/2023

page 2/2

Lieu d'exécution du lot : ILONI

LOT :

Garde-corps

Classification CPV : 45341000

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Menuiserie

Classification CPV : 45421000

Lieu d'exécution du lot : Iloni

## Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

17 mai 2023

